

## Demain Mieux vivre ensemble

Quand on suit pas à pas les débats sur l'avenir de l'agglomération et de Meylan, on est ballotté entre des sigles et des dénominations dont on voit souvent mal la signification et la complémentarité : Schéma d'aménagement, POS, projet de ville, PDU, PCD...

Il s'agit pourtant d'un ensemble de décisions, à court et moyen terme, qui vont définir le cadre de notre vie collective pour les années qui viennent.

Derrière le fatras réglementaire, au-delà des plans de circulation, des schémas d'urbanisation, et même de la protection de l'environnement, n'oublions pas que l'enjeu réel, c'est notre vie, celle de nos enfants, de nos voisins, de ceux avec qui nous travaillons.

MeyDIA réfléchit depuis longtemps à ces problèmes. Leur solution s'exprimera, à un moment donné, par des propositions techniques. Mais les orientations fondamentales sont politiques.

Comme chaque époque de l'Histoire, la nôtre connaît son lot d'injustices, d'exclusions, de misères. L'essentiel n'est pas de savoir si c'est pire qu'autrefois, mais de chercher ce que nous pouvons faire, aujourd'hui, pour y remédier, pour les atténuer.

Pour MeyDIA, tous ces plans et tous ces schémas devraient manifester un souci permanent de solidarité, d'entraide et de participation démocratique. Pour que chacun puisse satisfaire ses besoins vitaux en matière de logement, de travail, de santé, de choix culturels.

## Le logement : un droit pour tous

Entre 1960 et 1990, la population de Meylan est passée assez régulièrement de 2 000 habitants à un peu moins de 19 000. Depuis, nous sommes entrés dans une période de relative stabilité démographique. Pourtant la demande globale de logements reste, à Meylan comme ailleurs, très forte. Elle est surtout due à des phénomènes sociologiques (familles éclatées, décohabitation etc. ...).



Mais au sein de cette demande globale, celle de logements sociaux est particulièrement importante. Près de 500 personnes qui habitent ou travaillent à Meylan attendent un logement correspondant à leur niveau de ressources.

Ce besoin a été très mal pris en compte depuis une dizaine d'années : entre 1989 et 1995, l'ancienne municipalité de M. Cabanel a autorisé la construction de plus de 800 logements, soit plus de cent par an : sur ce nombre, aucun logement social destiné à des familles.

Le retard est donc considérable.

Au cours de ce mandat, la municipalité actuelle aura mis en service une centaine de logements sociaux, soit par la construction de bâtiments neufs (au Trèfle du Charlaix), soit

par la transformation de bâtiments existants (Rhumerie, ch. des Sayettes), soit par l'achat d'appartements à vendre (rue du Prè d'Elle ou des Aiguinards).

Les projets actuels annoncent 400 logements réalisables en 20 ans, soit une vingtaine par an. Sur ce nombre, la loi impose 80 logements sociaux.

Ce programme peut paraître pourtant dérisoire aux yeux des centaines de Meylanais qui les attendent avec impatience.

Pouvons-nous nous en contenter ?

#### **MeyDIA demande :**

Tout mettre en œuvre pour que des logements soient construits chaque fois que cela est possible en respectant la qualité de la vie meylanaise.

- Que la commune s'engage dans une politique d'achat et de réhabilitation de logements existants
- Que la moitié, au moins, de l'ensemble de ces logements soient des logements sociaux

## **Du travail pour chacun**

**H**ors de l'agglomération, Meylan, c'est d'abord et souvent uniquement la ZIRST. C'est dû à la qualité de ses entreprises développant les technologies les plus novatrices. C'est aussi, pour ceux qui y viennent, un cadre exceptionnel où l'environnement a été préservé et a constitué une trame imposée à l'implantation des bâtiments.

La ZIRST a 25 ans. Tout en respectant les objectifs d'origine, elle a évolué. Elle a vu se développer sa partie située à Montbonnot.



#### **MeyDIA demande :**

Renforcer la coopération entre les parties implantées à Meylan et à Montbonnot, ainsi que les synergies avec l'Université.

**L'**activité économique ne se réduit pas à celle de la ZIRST : la moitié des entreprises de la commune sont situées en dehors de la ZIRST, principalement aux Buclos, aux Béalières et à Maupertuis.

De plus, l'agriculture, qui a dû reculer devant l'urbanisation et à cause de l'absence de repreneurs des anciennes activités agricoles, occupe encore la quart du territoire de Meylan.

#### **MeyDIA demande :**

Développer la diversité économique de la commune, qu'elle concerne l'artisanat, le secteur tertiaire ou l'agriculture sous toutes ses formes.

**L**a Maison des initiatives et de l'emploi (MIE) réussit la gageure de rassembler les neuf communes des cantons de Meylan et de Saint-Ismier. Avec les services de l'ANPE, elle s'adresse aux chercheurs d'emploi qu'elle accueille, renseigne et aide dans leur recherche. La MIE a aussi pour souci d'aider à la création d'entreprises, sources de nouveaux emplois. Elle participe dans ce but aux structures mises en place dans l'agglomération et dans le Grésivaudan.

#### **MeyDIA demande :**

Renforcer les services proposés aux chercheurs d'un emploi et accroître les aides à ceux qui souhaitent créer une entreprise.

## Une piscine, un gymnase

Avec la mise en service du terrain de foot "vert" des Aiguinards, l'Entente sportive du Rachais dispose maintenant d'équipements suffisants pour les besoins de ses joueurs. Il en est de même pour le tennis, sport où la demande s'est stabilisée, voire a même légèrement diminué.

Par contre, dans deux domaines, les installations sont saturées.

L'accès aux piscines est à peu près satisfaisant pour les scolaires, il l'est moins pour les collégiens et pas du tout pour les lycéens. De plus, beaucoup se plaignent que, du fait d'une sur fréquentation, on ne puisse pas toujours nager en toute tranquillité.

Le projet de piscine intercommunale est ... tombé à l'eau, après la décision de Montbonnot d'utiliser la piscine des Pupilles de l'Air.

De même, les gymnases, malgré une utilisation intensive, ne peuvent satisfaire tous les besoins.

### **MeyDIA demande :**

Réaliser au plus vite le gymnase du Charlaix.

Étudier la possibilité de rénover et d'agrandir la piscine des Buclos.

## Des commerces actifs dans tous les quartiers

L'activité commerciale est la première cause de la vie des rues et de l'animation d'un quartier. Meylan dispose de plusieurs centres commerciaux nettement constitués : dans le Haut-Meylan, aux Buclos, aux Aiguinards, en bas de l'avenue de Plaine Fleurie ou aux Béalières. Ils sont complétés par deux emplacements de marchés très actifs.

Dans l'ensemble, les commerçants ont su adapter leur travail pour résister à la concurrence des grandes surfaces : accueil plus humain, souplesse du service, dynamisme ...

### **MeyDIA demande :**

Renforcer les pôles commerciaux dans les quartiers par des aménagements de voirie, une meilleure signalétique et une aide à la formation.

Les habitants des nouveaux quartiers de l'Est de la commune sont privés de tels services. Les raisons en sont : une faible densité de l'habitat, l'absence d'une circulation de passage, l'importance des déplacements en voiture... De ce fait, la rentabilité d'un commerce de proximité y est aléatoire.

Comme elle l'a fait avec succès aux Buclos, puis aux Béalières, la commune doit aider les commerçants à tenter l'expérience. L'arrivée d'une centaine de nouvelles familles autour du Trêfle peut en fournir l'occasion.

**MeyDIA demande :** En liaison avec les associations commerciales de la commune, jeter les bases d'un centre commercial près de l'école de Maupertuis.

## Transports en commun : toujours mieux

Une nouvelle étape dans le réseau de transports en commun desservant Meylan et la reliant à l'agglomération va être franchie avec la Directissime. Omnibus de la ZIRST à la Carronnerie, cette ligne sera ensuite directe jusqu'à Grenoble. Sa mise en service entraînera des modifications des lignes actuelles, dont certaines auront une vocation de rabattement. Mais cela ne doit pas réduire la qualité du service public.

L'essai durant ce trimestre d'une navette à partir du Haut-Meylan représente une tentative de desserte interne à la commune qu'on doit encourager. D'autres formules, plus souples et moins onéreuses, doivent également être étudiées et expérimentées (taxis collectifs, covoiturage

....



### MeyDIA demande :

La mise en place de liaisons internes et externes à la commune autour de la nouvelle ligne directe vers Grenoble.

## Navette communale : transformer l'essai

Le 20 septembre, la ville et la SemiTag ont mis en service une navette reliant toutes les heures le Haut-Meylan à Carrefour en passant par la Mairie et Lionel Terray. Sur les cinq jours de la première semaine, 643 personnes l'ont utilisée, contre 589 l'an passé. C'est mieux, mais c'est surtout dû à l'augmentation de la fréquentation scolaire. Cette année, le service va être prolongé jusqu'à la fin décembre. Un bilan sera alors établi avant de poursuivre l'expérience. Le service scolaire, qui se fait avec deux cars, est pris en charge par la SemiTag. Les autres navettes sont financées par la commune (20 000 F. par mois).



## Rue de la Grange : sortir de l'impasse

Rue de la Grange, vous connaissez ?

Ce sont les immeubles en bas à droite, en descendant l'avenue de Plaine Fleurie.

Ils ont été construits il y aura bientôt 30 ans. En contrepartie d'une surélévation des bâtiments de l'ordre d'un étage, le promoteur s'était engagé à céder gratuitement à la commune un terrain de 5500 m<sup>2</sup> pour y construire une école.

Depuis, la commune a aménagé ce terrain en plaine de jeux et l'a régulièrement entretenu pour la plus grande satisfaction des habitants voisins des Léchères et de la rue de la Grange. Pourtant la régularisation de la cession devant notaire n'a jamais été effectuée.

En 1991, la municipalité de M. Cabanel, à laquelle appartenait M. de Longevialle, décida d'accorder au promoteur un permis de construire 27 nouveaux logements sur ce terrain.

Colère justifiée des riverains qui ont obtenu en 1994 l'annulation de ce permis devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Le promoteur fit appel de cette annulation et vient d'obtenir gain de cause auprès de la Cour d'appel de Lyon.

Conclusion : malgré un pourvoi en cassation des habitants, les travaux pourraient commencer d'un jour à l'autre.



De plus, la Cour d'appel souligne qu'en accordant ce permis de construire en 1991, la commune a implicitement renoncé à toute cession gratuite du terrain.

L'opposition meylanaise, responsable du permis accordé en 1991 et de l'imbroglia actuel, crie au scandale et exige à cor et à cris que la commune achète le terrain. Le moins qu'on puisse dire, c'est que M. de Longevialle et ses collègues ne manquent pas d'air ! Quand il écrit à ce propos : "Halte à l'urbanisation", on doit constater qu'il était d'un avis contraire en 1991 !

Les habitants du quartier et la majorité municipale ont en commun le même objectif : tout faire pour empêcher que de nouveaux logements soient construits dans ce secteur déjà très dense. Mais le Conseil municipal est lié par la décision de ses prédécesseurs d'octroyer ce permis de construire : il lui est impossible de revenir sur la décision de la précédente Municipalité et même de contester le permis en cause devant les tribunaux !

La marge de manœuvre est donc étroite.

L'essentiel est aujourd'hui de sortir de cette impasse. Des voies juridiques existent, même si leur issue reste incertaine. Il faut les utiliser, toutes.